

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2023

L'an 2023 le 21 septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Madame CHAPUIS Lysiane, le Maire.

Présents : Lysiane CHAPUIS, Maire, Jean-Pierre CHAPUIS, Philippe COLLET, Elizabeth GROENEWEG, Didier FOUROT et Gérard NAUDIN.

Absents excusés :

M Jean-Pierre DIDIER

Mme Cindy PLANTEY a donné pouvoir à Philippe COLLET

Absents : M Alain DOUBRE

A été nommée secrétaire : M Gérard NAUDIN

Date de la convocation : 14/09/2023

Date d'affichage : 14/09/2023

1) Approbation du compte-rendu de séance du 27 juillet 2023

Compte-rendu approuvé par l'ensemble des présents et représentés.

2) Point école de St Maurice depuis 2008

Madame le maire reprend en séance l'historique du dossier école depuis 2014 et souligne qu'aucune réponse justifiée n'a été fournie par la mairie de Saint Maurice sur Aveyron aux questions relatives au montant des frais de l'école ainsi qu'à leur répartition entre les trois communes.

En effet, la convention signée en 2015 pour la gestion de l'école et des frais scolaires, après 6 ans de réclamations par les communes d'Aillant et du Charme, n'a jamais été appliquée. La Commission Scolaire Intercommunale, instituée par la convention précitée, ne s'est jamais réunie et la répartition des frais inhérents à la scolarité des enfants d'Aillant et du Charme a été établie chaque année par le maire de Saint Maurice sur Aveyron sans aucune concertation avec les deux autres communes partenaires.

Le Conseil Municipal est informé qu'au cours de la réunion tenue le 30/08/2023, le maire de Saint Maurice sur Aveyron a proposé une nouvelle convention, considérée comme nulle par les deux autres communes dans la mesure où celle-ci n'a fait l'objet d'aucune concertation.

Madame le maire rappelle qu'au titre des frais scolaires de l'année 2022, le montant facturé de 56 084,63€ est trop élevé en regard des frais réels s'appliquant aux enfants de la commune d'Aillant sur Milleron et que ce montant n'est associé à aucune justification précise.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, DECIDENT de saisir Madame la Préfète de Région pour arrêter une solution à ce problème récurrent.

3) Point multi commerce

Lors de la séance du 19 janvier 2023, les membres du Conseil Municipal ont voté la gratuité du loyer pour les six premiers mois de d'ouverture du multi commerce, soit du 1^{er} mars 2023 au 31 août 2023, puis un loyer mensuel de 500 € à partir du 1^{er} septembre 2023. Or, étant donné l'ouverture tardive du multi commerce au 1^{er} avril 2023, les six premiers mois de gratuités se sont terminés le 30 septembre 2023.

L'équilibre financier n'est pas encore atteint et il faut avant tout admettre que les trois premiers mois d'ouverture n'ont pas été facilités par l'ouverture tardive du point Poste et du bar.

Sur les 3 mois effectifs d'activités il est difficile de percevoir la rentabilité. Aussi est-il hautement souhaitable que l'on reconduise pour 6 mois la gratuité du loyer.

La clientèle est très satisfaite de la qualité du pain et est unanime sur les qualités relationnelles de la gérante.

Il est rappelé que la commune possède le fonds de la boulangerie et les murs du commerce.

Toutefois la gérante doit assurer le salaire du boulanger et également gagner sa vie. La commune a, avant tout, vivement souhaité ce multi commerce pour ses habitants. Aux Aillantais de le faire vivre en priorité !

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, acceptent la gratuité des loyers du multi commerce durant 6 mois à compter du 1^{er} octobre soit jusqu'au 31 mars 2024.

4) Point travaux 2023 et réflexion travaux 2024

L'examen des conditions financières de fin 2023 d'une part et les nouvelles urgences apparues au cours de l'année pour les travaux de la commune, d'autre part, ont conduit le Conseil Municipal à une réflexion sur la redéfinition des urgences des travaux à lancer et à un point budgétaire de mi-mandat.

Ainsi, l'augmentation des prix de l'énergie, des matériaux et de la main d'œuvre ; l'évolution conjoncturelle des dotations budgétaires pour l'aspect financier : l'urgence de la restauration de la couverture de la boulangerie : la reconfiguration de l'appartement à l'étage du multi commerce et la réalisation d'une surface multisports au profit de tous pour l'aspect technique, se traduisent par un décalage des tranches prévues en 2023 et 2024 pour les travaux des trottoirs d'environ 2 ans. Cet ajustement des priorités permettra de respecter l'équilibre du budget pour traiter les nouvelles urgences.

Questions et Informations diverses

1. Les chemins de randonnée

Lors de la séance du Conseil Municipal du 29/09/2022, la commune d'Aillant sur Milleron a accepté de signer une convention tripartite entre la commune, la Communauté de Communes et l'association Rando des Rivières, qui définit l'engagement des différentes parties :

- ☒ Communauté de Communes : commande, financement, réception et stockage du matériel de balisage et de signalétique
- ☒ Association de randonnée : signalétique des sentiers avec le matériel, et entretien du balisage
- ☒ Commune : pose du matériel de signalétique, en collaboration avec l'association de randonnée, entretien des sentiers et chemins de randonnées, prise en charge du renouvellement éventuel de la signalétique.

Les associations de randonnées de Lorris et de Nogent sur Vernisson ont réalisé l'état des lieux de la signalétique existante, et la commission Tourisme et Culture a défini le type de matériel nécessaire pour sa remise aux normes dans le respect de la charte de la Fédération Française de Randonnée du Loiret. Cet itinéraire fera l'objet d'une inscription au Plan Départemental des Itinéraires et Randonnées (PDIPR).

Madame Belin, présidente de L'association de randonnées des rivières de Nogent sur Vernisson, est venue le mardi 16 mai 2023, faire un état des lieux du chemin de randonnée homologué de la commune pour définir les emplacements de la signalétique du Circuit pédestre du Milleron – Q1.

Il y a 7 jalons et 1 panneau de départ d'itinéraire et un panneau point d'information à installer.

Ces travaux seront réalisés semaine 40.

2. Signalisations des réserves incendies

La commune a reçu l'ensemble des panneaux de signalisation des réserves incendies et les arceaux de signalisation des poteaux incendie. Lors des travaux de pose, les bouches à clés devront être décachées car la végétation les a complètement recouvertes. Ces travaux seront réalisés semaine 39.

3. Raccordement fibre optique

Depuis la fin d'installation de la fibre optique dans la commune par des sous-traitants au profit de Loiret-Fibre, de nombreux cas de dysfonctionnement sont signalés en ce qui concerne la qualité de la liaison pour les habitations qui ont été raccordées ou des difficultés de raccordement pour celles qui souhaitent l'être.

- En ce qui concerne la qualité de la réception, il arrive que le problème soit lié au débit maximum tolérable par le terminal utilisé (ordinateur ancien par exemple). D'autres cas de mauvaise réception ou de microcoupures peuvent être également liées aux diverses manipulations des techniciens dans les armoires de câblage au cours de la période de mise en œuvre du réseau.

Dans tous les cas, ces anomalies doivent être signalées à Loiret-Fibre.

- En ce qui concerne les difficultés de raccordement, elles peuvent avoir pour origine l'éligibilité de l'habitation considérée selon l'opérateur retenu ou simplement l'absence de fibre entre le dernier boîtier fixé sur un poteau du réseau et l'habitation.

Pour l'éligibilité au raccordement au réseau optique, SFR se définit, à tort, comme opérateur prioritaire pour fournir le 1^{er} les prestations nécessaires aux abonnés. Son statut de participant à l'origine de la délégation de service public octroyée par le Département ne lui confère pas cette priorité selon Loiret-Fibre. Il convient de noter cependant que les autres opérateurs n'ont pas encore tous signé de contrat (ou sont en cours de négociation) avec Loiret-Fibre pour être en mesure de servir leurs abonnés. Cette situation ne saurait perdurer car il est prévu de supprimer les câbles cuivre par Orange vers 2025. A cette époque, chacun pourra être connecté au réseau fibre, qui sera unique.

- Pour le raccordement au réseau optique, il est aussi constaté l'absence de fibre entre le dernier boîtier du réseau et l'habitation sur des distances assez longues (plusieurs dizaines, voire centaines de mètres).

Ce cas est à traiter directement par l'opérateur commercial, qui est chargé d'acheminer la fibre jusqu'à l'habitation.

Tout opérateur commercial (Orange, Bouygues Telecom, SFR, FREE, ...) est sous-traitant de Loiret-Fibre qui est opérateur d'immeuble, unique délégataire et unique interlocuteur du Département pendant 25 ans (depuis le 20 mars 2020). Pour faciliter le renseignement aux administrés, la commune invite toute personne rencontrant des difficultés dans son raccordement à la fibre optique, à signaler à la mairie tout problème à l'attention de M Jean-Pierre CHAPUIS 1^{er} adjoint.

4. Etat de catastrophe naturelle sécheresse 2022

Suite aux signalements de deux habitants d'Aillant ayant des fissures apparues sur leur maison conséquemment à la sécheresse de 2022, la commune a fait la demande le 12/09/2022 auprès de la Préfecture pour que la commune soit reconnue en l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2022 entre le 01/04/2022 et le 30/06/2022.

Par arrêté n°IOME2313528A du 21 juillet 2023 publié au journal officiel du 08/09/2023, la commune d'Aillant est classée en état de catastrophe naturelle pour cette dite période de sécheresse 2022. Les habitants vont être informés.

5. Aides à l'isolation

Dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais accompagne les propriétaires dans leur projet de travaux en complément des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

L'opération concerne les 38 communes de la Communauté de communes dont la nôtre pour une durée de 3 ans et de 5 ans pour les centralités de Lorris et Châtillon-Coligny.

L'association SOLIHA a été retenue pour accompagner les demandeurs dans cette démarche. Les Aillantais peuvent bénéficier de conseils gratuits, visualiser les travaux possibles et être informés sur les aides financières mobilisables. Pour tous renseignements vous pouvez appeler SOLIHA Loiret au 02 38 90 90 38.

6. Mobilité du territoire

Lors de la réunion du 24/08/2023 la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a présenté son schéma directeur des mobilités cycles. Les communes participantes ont recensé leurs besoins et pratiques sur leur territoire. Il s'en est suivi un travail cartographique recensant les difficultés de déplacements à vélo sur le territoire (les stationnements, les itinéraires). Il en est ressorti un souhait de maillage cyclable, de favoriser la pratique du vélo, d'avoir des aménagements et des équipements ayant trait au vélo ainsi que des aménagements cyclables pour les communes proches de rejoindre le canal. A ce jour, Aillant sur Milleron ne fait pas partie des projets inscrits.

7. Point Panneau Pocket

L'application Panneau Pocket fonctionne bien et nombreuses sont les personnes qui consultent rapidement les informations données par la commune. Dans le prochain bulletin à paraître en octobre, l'application Panneau Pocket sera réactualisée. Cet outil d'information paraît indispensable pour notre population.

8. Relevé de compteur syndicat des eaux

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de St Maurice nous a informés que du 23/10 au 25/11 les agents passeront sur la commune d'Aillant pour effectuer le relevé annuel des compteurs d'eau. Il est souligné l'importance du renvoi des cartes, indiquant les relevés du compteur, laissées dans les boîtes aux lettres lors du passage des techniciens en cas d'absence des occupants.

*Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 19/10/2023 à 18h30.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20.*